

PARC ÉOLIEN FLOTTANT GOLFE DE FOS 2

Maître d'ouvrage : APPEL D'OFFRES DE L'ÉTAT N°10
LAURÉAT : CANDIDATURES EN COURS

En savoir +

Présentation du projet :

L'appel d'offreS n°10 en région Provence-Alpes-Côte d'Azur concerne, entre autres, la zone dite du « Golfe de Fos 2 », projet d'environ 500 MW venant en extension du parc qui sera situé dans la zone « Golfe de Fos 1 ».

RTE, gestionnaire du réseau public de transport d'électricité, est chargé du raccordement au réseau électrique de ces deux parcs vers Fos.

Objectifs :

- Construction d'un parc éolien flottant d'une puissance totale comprise entre 450 et 550 MW et d'une superficie d'environ 103 km².

Non
dispo.



Coût total estimé à
date

Énergies renouvelables



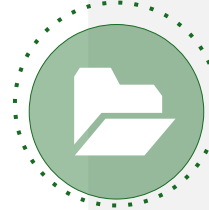
Localisation :

Au large de Port-Saint-Louis-du-Rhône.



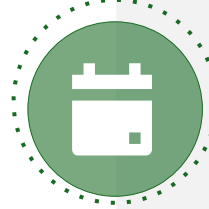
Processus de participation :

Projet en phase de concertation continue.



Études disponibles et/ou en cours :

- Études techniques et environnementales disponibles sur [le site eoliennesenmer.fr](https://le-site-eoliennesenmer.fr)
- [Photomontage](#)



État d'avancement du projet :

- Publication du cahier des charges de l'appel d'offre n°10 le 12 juin 2026 ;
- Désignation des lauréats prévue début 2027.



Échéance de mise en œuvre :

Mise en service prévue à horizon 2034



Projets connexes :

- Projet DEOS du Grand Port Maritime de Marseille
- Projet du Golfe de Fos 1
- Raccordement mutualisé



Impacts et contribution à la vocation territoriale :

Le parc contribuera à :

- la mise en place d'un tissu industriel pour l'éolien flottant commercial : possibilités d'emplois locaux ;
- la diminution des émissions de gaz à effet de serre françaises et la sécurisation de notre approvisionnement en énergie.

Impacts potentiels :

- en phase de construction : bruits sous-marins, modification d'habitats, mise en suspension de sédiments ;
- pendant l'exploitation : changement de nature des fonds marins, effet de récif artificiel pour les espèces sous-marines, limitations localisées de navigation et restrictions d'usages pour les bateaux, risque de collision pour les oiseaux et chiroptères.